



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 19 JANVIER 2012

### HAUSSE DE 30% DES TARIFS DE L'ELECTRICITÉ - QUID DES PRIX D'ENERCOOP ?

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) annonçait cette semaine prévoir une hausse des prix de l'électricité de 30% d'ici à 2016. Cette déclaration peu surprenante constitue le début d'une tendance de hausse des prix de l'électricité, en particulier nucléaire.

Enercoop subira une partie de la hausse prévue par la CRE, à savoir la partie acheminement d'électricité via le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, et la partie Contribution au Service Public de l'Électricité, payée par les clients d'Enercoop et dont Enercoop ne bénéficie malheureusement pas.

Toutefois, Enercoop estime que la majeure partie de la hausse à prévoir concerne les investissements à venir dans l'énergie nucléaire (doublement du coût de l'EPR de Flamanville, travaux de sécurité suite à Fukushima, coûts de gestion des déchets et du démantèlement des centrales). Efforts qu'Enercoop ne supportera pas, grâce à un approvisionnement 100% renouvelable ([Enercoop est le seul fournisseur à refuser de s'approvisionner auprès du parc nucléaire français](#)) et au développement de ses propres moyens de production d'énergie renouvelable, via des coopératives locales et la création du fonds d'investissement Energie Partagée.

Enercoop est un fournisseur d'électricité d'origine 100 % renouvelable créé à l'initiative de 22 acteurs, parmi lesquels Greenpeace, les Amis de la Terre, Biocoop, le Comité de Liaison Énergies Renouvelables et la Nef, pour développer les énergies renouvelables et promouvoir la maîtrise de la consommation. Enercoop s'approvisionne auprès de producteurs d'énergie photovoltaïque, éolienne, hydraulique et biogaz. Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ses bénéfices sont statutairement réinvestis dans la production d'énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie.

Le projet Enercoop est fondé sur une vision combinant intérêt collectif et ambition écologique. Il associe le développement de nouveaux moyens de production d'électricité, la réduction de la demande d'énergie et l'appropriation par les consommateurs de la question énergétique. Enercoop propose ainsi à tous un contrat de fourniture d'électricité avec un approvisionnement direct et exclusif auprès de producteurs d'énergie renouvelables. Mais surtout, Enercoop vise à proposer aux citoyens d'investir dans la production locale d'électricité, via un maillage de coopératives régionales en cours de création, et de s'impliquer dans la gestion et la vie de ces coopératives.